

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 812-1

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 21 avril 2026 :

**Règlement 812-1 – modification du règlement numéro 812
concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
et membres des comités de la municipalité de Saint-Damien**

Ce règlement a pour but de modifier certaines règles applicables en matière d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux ainsi que des membres des comités.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 24 avril 2026.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier